



Bisschoppenconferentie van België
Guimardstraat 1 - B-1040 Brussel
+32 (0)2 507 05 93 • ce.belgica@interdio.be
Conférence épiscopale de Belgique
rue Guimard 1 - B-1040 Bruxelles

Le nombre maximum de fidèles est à nouveau de 100 personnes pour les célébrations religieuses publiques

En application du Conseil national de Sécurité du 27 juillet 2020, de nouvelles mesures ont été décidées par le Gouvernement fédéral, qui seront d'application à partir du mercredi 29 juillet. A partir de cette date, seules 100 personnes au maximum pourront être présentes lors d'une célébration religieuse publique. La distance d'1m50 reste en vigueur, de même que l'obligation pour les fidèles de porter le masque durant la célébration ainsi que celle de se désinfecter les mains lors de l'entrée dans l'église, cette dernière étant un lieu public. Ces mesures seront d'application jusqu'à la fin du mois d'août.

Les autres mesures du protocole pour les célébrations dans les églises catholiques restent en vigueur. Le protocole se trouve en ligne sur les sites de Cathobel.be et de Kerknet.be

Au cœur de l'été, les célébrations eucharistiques demeurent des temps essentiels pour nourrir notre vie spirituelle et notre engagement de chrétien. Nous espérons un assouplissement des restrictions pour participer à l'Eucharistie au mois d'août mais cela ne sera malheureusement pas possible. Il est sage pour l'Eglise d'assumer avec tous les citoyens une responsabilité collective afin d'enrayer de nouveaux développements du Covid-19.

Conscients que la crise du Covid-19 est loin d'avoir épuisé toutes ses conséquences, nous portons dans la prière celles et ceux qui en sont particulièrement affectés.

Les Evêques de Belgique

28 juillet 2020